

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A340

Bec de bord d'attaque - Inspection du vérin rotatif Type A (ATA 27)

1. MATERIELS CONCERNES :

Avions AIRBUS séries A340-200 et A340-300, tous modèles certifiés, tous numéros de série équipés de vérin rotatif Type A de référence PN 954A0000-01 ou PN 954A0000-02 ou PN 954B0000-01.

Cette Consigne de Navigabilité (CN) n'est pas applicable aux avions ayant reçu l'application de la modification 50138 en production ou Bulletin Service (BS) A340-27-4106 ou BS A340-27-4110 en exploitation.

2. RAISONS :

Il a été rapporté que lors d'une visite programmée sur un A340, une fuite excessive au niveau du joint de l'arbre de sortie du limiteur de couple du vérin rotatif Type A du bec de bord d'attaque n° 1 a été constaté.

Les investigations réalisées par le fournisseur du vérin rotatif déposé ont révélé, que les pièces du limiteur de couple étaient totalement couvertes de graisse suite à une migration de la graisse depuis l'étage puissance. Cette migration de graisse n'est possible qu'après une opération de regraissage, la quantité de graisse mise en production étant insuffisante pour migrer vers le limiteur de couple.

En conséquence, l'inspection requise par le § 3.1. de cette CN n'est pas exigible pour les avions sur lesquels la tâche Maintenance Review Board (MRB) 27.80.00-07 ("Lubrication of Slats Rotary Actuators" qui est une tâche de graissage programmée à partir de 5 ans) n'a jamais été appliquée depuis la livraison de l'avion.

La présence de graisse dégrade l'efficacité du limiteur de couple. En cas de blocage de la cinématique de commande, cette dégradation de la fonction risque d'endommager la structure d'attache du vérin rotatif sur le bec de bord d'attaque n° 1 et de conduire, dans un cas ultime, à la perte du bec de bord d'attaque n° 1 si le limiteur de couple du second vérin rotatif est également couvert de graisse.

Cette CN a pour but de rendre obligatoire :

- une inspection pour rechercher la présence de graisse dans le limiteur de couple et l'application des actions correctives nécessaires aux seuil et intervalles définis au § 3,
- l'arrêt de la tâche de graissage répétitif des vérins rotatifs Type A affectés.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée (DEV) en vigueur de la présente CN :

3.1. INSPECTION

Sauf si déjà accompli ou sauf si les opérateurs peuvent assurer que la tâche MRB 27.80.00-07 "Lubrication of Slats Rotary Actuators" n'a jamais été effectuée depuis la livraison de l'avion :

3.1.1. Dans les 1000 heures de vol qui suivent la DEV de cette CN, inspecter l'ensemble limiteur de couple pour rechercher la présence de graisse, suivant les instructions du BS AIRBUS A340-27-4109 Révision 1 et informer AIRBUS.

3.1.2. Si de la graisse a été découverte dans le limiteur de couple pendant l'inspection du 3.1.1., remplacer le vérin rotatif dans les 7 500 heures de vol qui suivent la DEV de cette CN, suivant les instructions du BS AIRBUS A340-27-4109 Révision 1 et informer AIRBUS.

3.1.3. Si aucune présence de graisse n'a été découverte dans le limiteur de couple pendant l'inspection du 3.1.1., répéter cette inspection pour rechercher la présence de graisse à des intervalles n'excédant pas 7 500 heures de vol, suivant les instructions du BS AIRBUS A340-27-4109 Révision 1 et informer AIRBUS.

3.1.4. En cas de découverte de présence de graisse dans le limiteur de couple lors d'une des inspections répétitives exigées dans le § 3.1.3., remplacer le vérin rotatif dans les 2 500 heures de vol qui suivent cette inspection, suivant les instructions du BS AIRBUS A340-27-4109 Révision 1 et informer AIRBUS.

3.2 GRAISSAGE

Arrêter la tâche MRB 27.80.00-07 de graissage répétitive des vérins rotatifs de Type A PN 954A0000-01 ou PN 954A0000-02 ou PN 954B0000-01 du bec de bord d'attaque n° 1 et retirer cette tâche du programme de maintenance programmée de l'avion (AMM 12.22.27)

Nota : Les vérins rotatifs Type B des bords de bord d'attaque ne sont pas concernés par l'annulation de cette tâche de graissage répétitive.

REF. : Bulletin Service AIRBUS A340-27-4109 Révision 1
(Toute révision ultérieure approuvée de ce BS est acceptable)
A340 MRB Report Révision 7 datée de mars 2002.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 29 MARS 2003